



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Boues

Question au Gouvernement n° 2146

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Madame le ministre de l'environnement, un responsable agricole déclarait récemment: «L'amour de la terre doit sauver l'humanité.» Je suis tout prêt à souscrire à cette prédiction, mais je m'interroge sur l'avenir de nos terres agricoles sur lesquelles on verse des milliers de tonnes de boues industrielles provenant notamment de papeteries et de stations d'épuration, en particulier d'un grand voisin européen. Des protestations s'élèvent dans beaucoup de régions. Il faut dire que c'est un marché très lucratif, puisque les «producteurs» paient entre 80 et 100 francs la tonne aux agriculteurs, soit 2 400 francs le camion; ce n'est pas rien.

Les maires sont impuissants devant cette situation. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est limiter le tonnage sur les chemins vicinaux, ce qui règle le problème sur la forme, mais pas sur le fond.

Madame le ministre, envisagez-vous un durcissement de la réglementation en fixant notamment la densité et la fréquence des épandages ?

Après le scandale de la vache folle, qui a révélé que l'on alimentait le bétail avec des farines d'origine animale, allons-nous engraisser les terres avec des métaux lourds et des débris non stérilisés ?

Madame le ministre, les contribuables ont payé cher l'épuration de l'eau. Faut-il accepter maintenant que les boues polluent les nappes phréatiques ?

Avez-vous une solution de rechange pour traiter ces boues ? Nous savons qu'il faut les éliminer à tout prix, mais pas avec n'importe quel risque.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous me demandez si j'envisage un renforcement de la réglementation sur les boues, notamment issues de stations d'épuration. Je vous réponds oui. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.) La question que vous posez est très sérieuse.

Les agriculteurs et les consommateurs sont très préoccupés de la qualité des sols et, par voie de conséquence, de ce qu'on produit à partir de ces sols.

S'agissant des boues des installations classées, des établissements industriels, une réglementation existe déjà qui pourrait éventuellement être modifiée, mais l'essentiel concerne aujourd'hui les boues de stations d'épuration qui sont également une grande préoccupation pour les collectivités locales. En pleine concertation avec le monde agricole, les élus et les professionnels, le ministère de l'environnement est en train d'élaborer une nouvelle réglementation. Un décret devrait être transmis au Conseil d'État très rapidement. Il renforcera considérablement les conditions dans lesquelles les boues pourront être épandues, de manière non pas à garantir le risque zéro dont parlait le ministre des sports, qui n'existe pas, mais à apporter le maximum de garanties aux agriculteurs et aux consommateurs, qui le méritent. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Madame le ministre de l'environnement, un responsable agricole déclarait récemment: «L'amour de la terre doit sauver l'humanité.» Je suis tout prêt à souscrire à cette prédiction, mais je m'interroge sur l'avenir de nos terres agricoles sur lesquelles on verse des milliers de tonnes de boues industrielles provenant notamment de papeteries et de stations d'épuration, en particulier d'un grand voisin européen. Des protestations s'élèvent dans beaucoup de régions. Il faut dire que c'est un marché très lucratif, puisque les «producteurs» paient entre 80 et 100 francs la tonne aux agriculteurs, soit 2 400 francs le camion; ce n'est pas rien.

Les maires sont impuissants devant cette situation. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est limiter le tonnage sur les chemins vicinaux, ce qui règle le problème sur la forme, mais pas sur le fond.

Madame le ministre, envisagez-vous un durcissement de la réglementation en fixant notamment la densité et la fréquence des épandages ?

Après le scandale de la vache folle, qui a révélé que l'on alimentait le bétail avec des farines d'origine animale, allons-nous engraisser les terres avec des métaux lourds et des débris non stérilisés ?

Madame le ministre, les contribuables ont payé cher l'épuration de l'eau. Faut-il accepter maintenant que les boues polluent les nappes phréatiques ?

Avez-vous une solution de rechange pour traiter ces boues ? Nous savons qu'il faut les éliminer à tout prix, mais pas avec n'importe quel risque.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous me demandez si j'envisage un renforcement de la réglementation sur les boues, notamment issues de stations d'épuration. Je vous réponds oui. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.) La question que vous posez est très sérieuse.

Les agriculteurs et les consommateurs sont très préoccupés de la qualité des sols et, par voie de conséquence, de ce qu'on produit à partir de ces sols.

S'agissant des boues des installations classées, des établissements industriels, une réglementation existe déjà qui pourrait éventuellement être modifiée, mais l'essentiel concerne aujourd'hui les boues de stations d'épuration qui sont également une grande préoccupation pour les collectivités locales. En pleine concertation avec le monde agricole, les élus et les professionnels, le ministère de l'environnement est en train d'élaborer une nouvelle réglementation. Un décret devrait être transmis au Conseil d'État très rapidement. Il renforcera considérablement les conditions dans lesquelles les boues pourront être épandues, de manière non pas à garantir le risque zéro dont parlait le ministre des sports, qui n'existe pas, mais à apporter le maximum de garanties aux agriculteurs et aux consommateurs, qui le méritent. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2146

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 248

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 248

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 1997